



COMPTE - RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 avril 2015 à 20 h

Présents : Françoise SAINT-PIERRE, Maire, Noëlle PRATLONG, Adjointe, Hilde VANHOVE, Josiane OLARTE, Danielle ROCHER, Gaël ROUSSON, Frédéric PANTEL, Jean-Claude VIDAL, Bernard GUIN

Procurations : Jean VALMALLE a donné procuration à Bernard GUIN
Marie-Louise POYET a donné procuration à Françoise SAINT-PIERRE

Secrétaire de séance : Gaël ROUSSON

Ordre du jour:

1. Budget primitif 2015 de la commune
2. Budget primitif 2015 Eau
3. Questions diverses

Madame le Maire précise que le compte rendu de la séance du 28 mars 2015 n'a pu être rédigé à temps pour être soumis à l'approbation du Conseil municipal ce jour. Lors de la prochaine réunion les deux documents seront présentés.

Cette séance est donc essentiellement consacrée à l'examen et au vote des Budgets Primitifs 2015 (Commune et Budget annexe de l'eau).

① Budget primitif 2015 de la Commune

Après examen des crédits proposés et demandes d'explications sur certains montants, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2015 qui se présente comme suit :

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à 275 761.00 €

a) Dépenses

- Charges à caractère général (électricité, carburant, assurances, fournitures diverses, entretien voirie, entretien bâtiments communaux, fêtes et cérémonies, frais d'affranchissement, de téléphone...) 65 400,00 €
(55 104,43 € ont été dépensés en 2014)
- Charges de personnel 134 700,00 €
(120 848,60 € dépensés en 2014)
- Autres charges de gestion courante 45 677,00 €
(41 597,77 € en 2014)
Correspondant aux : indemnités maires et adjoints et charges ; taxe pour le service incendie ; sommes versées pour le transport scolaire des enfants fréquentant les écoles du regroupement scolaire de Sainte Croix Vallée Française, l'école de Saint Roman de Tousque ou celle de Florac ; subventions versées par le budget de la commune sur le budget du CCAS ou sur celui de l'eau ; subventions versées à diverses associations [à noter que 1 900,00 € ont été individualisés le 28 mars dernier ; 100,00 € sont alloués ce jour aux Sapeurs Pompiers de Barre des Cévennes].

- Atténuation de produit 12 847,00 €
(Suite à la réforme de la fiscalité locale, la commune est contrainte à reverser chaque année un montant, fixé à 12 847,00 € au Fonds National de Garantie des Ressources –F.N.G.I.R.-)
- Charges financières (intérêt de la dette) 6 500,00 €
(4 924,58 € en 2014)
- Charges exceptionnelles 200,00 €
- Virement à la section d'investissement 2 636,53 €
(44 535,62 € en 2014)

b) Recettes

- Atténuation de charges 6 800,00 €
(Remboursement / rémunération personnel : versement de l'Etat pour les contrats aidés) 4 501,60 € perçus en 2014.
- Produits des services et ventes 12 833,00 €
(Camping, mise à disposition du cantonnier sur l'AEP et l'assainissement; ventes du Centre d'Information du Parc National des Cévennes)
(3 751,82 € perçus en 2014)
- Impôts et taxes 87 497,00 €
[88 051,28 € perçus en 2014, diminués de 12 847,00 € qui seront reversés à l'Etat –F.N.G.I.R.-]
- Dotations et participations 134 994,47 €
Dotations Etat (non connues lors du vote du budget)
(138 653,39 € ont été perçus en 2014)
- Autres produits de gestion courante 21 000,00 €
(loyers)
(17 213,87 € perçus en 2014)
- Travaux en régie 10 000,00 €
(il s'agit des travaux effectués par les agents techniques en lieu et place des entreprises)
- Excédent reporté 2 636,53 €

Investissement *équilibré en dépenses et en recettes à 279 162,00 €*

- 14 700,00 € sont inscrits pour le remboursement du capital de la dette.
- 26 000,00 € sont prévus au titre du solde du fonds de concours qui sera versé à la Communauté de Communes pour parfaire le financement de la reprise de la boulangerie épicerie du Pompidou.

- 11 200,00 € sont prévus en « opérations non individualisées » : matériel et outillages pour les services techniques, mobilier d'extérieur pour le camping et les travaux en régie
- 92 550,00 € pour les bâtiments communaux avec la rénovation des logements de l'ancienne mairie, de l'ancienne école du Pompidou,
- 40 000,00 € pour la voirie cantonale,
- 10 000,00 € pour l'aménagement paysager du village,
- 5 000,00 € pour l'aménagement du jardin du temple,
- 5 000,00 € pour des travaux et mise en conformité électrique de la Salle Polyvalente,
- 13 000,00 € pour la dernière tranche de rénovation des œuvres de l'Eglise

Il est indiqué enfin qu'une recette de 87 000,12 € est attendue au titre du FCTVA ainsi qu'une recette de 75 000,00 € de la vente d'un bâtiment communal. 52 200,00 € étant attendus au titre des subventions obtenues pour la réalisation des projets engagés.

② Budget annexe de l'eau 2015

Après examen des crédits proposés et demandes d'explications sur certains montants, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe de l'eau 2015 qui se présente comme suit :

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à 84 613,00 €

a) Dépenses

- Charges à caractère général 16 984,68 €
(10 002,93 € ont été dépensés en 2014)
- Autres charges de gestion courante 1 200,00 €
(981,55 € en 2014)
- Charges financières (intérêt de la dette) 17 500,00 €
(17 744,26 € en 2014)
- Charges exceptionnelles 200,00 €
- Virement à la section d'investissement 17 181,72 €
(17 086,82 € en 2014)

b) Recettes

- Produits des services et ventes 46 250,00 €
(Vente d'eau aux abonnés, participation assainissement collectif)
(29 355,54 € perçus en 2014)
- Excédent reporté 17 181,72 €

En investissement, équilibré en dépenses et en recettes à 260 150,00€

Dont en dépenses :

➤Capital des emprunts	14 500,00 €
➤Opérations non individualisées	19 930,00 €
➤Mise en conformité des captages	30 000,00 €
➤Alimentation AEP du Mas Roger	85 000,00 €
➤Etude alimentation AEP de La Coste	10 000,00 €
➤Recherches fuites réseau AEP	80 537,00 €

En recettes :

Excédent 2014 de 70 639,49 €, une subvention attendue pour les réseaux du bourg de 84 900,00 €, une subvention pour l'alimentation du Mas Roger de 31 500,00 €.

Les questions suivantes ont été ajoutées à l'ordre du jour :

- Autorisation donnée au Maire pour signer une convention avec le Département de la Lozère pour le développement de la lecture publique / dépôt communal [approuvé à l'unanimité]
- Le 20 avril 2015, rendez-vous à la mairie avec le Directeur de Languedoc Roussillon Haut Débit SA, organisme qui a la responsabilité du NRAZO de la Commune ; le point sur la question sera fait lors du prochain Conseil municipal.

INFORMATIONS

RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES :

En matière de collecte des eaux usées :

le réseau d'assainissement collectif a vocation à recevoir les seules eaux usées domestiques ; celles-ci comprennent uniquement les eaux ménagères et les eaux vannes. Il est formellement interdit d'y déverser :

- le contenu ou les effluents des fosses septiques et des fosses fixes,
- les déchets solides de type serviettes hygiéniques, protections diverses, lingettes diverses, serpillères et de manière générale tout résidu destiné à la collecte des ordures ménagères, y compris après broyage,
- les huiles végétales ou de synthèse (à destiner aux déchetteries)
- les produits médicamenteux,
- les huiles usagées, les hydrocarbures, solvants, peintures, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds,...
- les produits et effluents issus de l'activité agricole (engrais, désherbants, produits contre les nuisibles, pesticides, lisiers, purins, nettoyage des cuves, etc),
- les produits radioactifs,
- plus globalement tout objet de nature à engendrer des dysfonctionnements de collecte et de traitement des eaux usées et donc de nature à induire des dommages sanitaires ou environnementaux (pollutions des sols, sous sols et milieux aquatiques).
- Ainsi que d'une façon générale, tout corps solide ou non, susceptible de nuire, soit au bon état et au bon fonctionnement du réseau d'assainissement, soit au bon fonctionnement des équipements d'épuration pensons aussi au personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation et de traitement, respectons leur travail.

Les gestes éco-citoyens :

Afin d'assurer la bonne épuration des eaux usées, il existe des gestes simples qui garantissent le bon fonctionnement de la station :

- *Ne pas jeter aux toilettes les lingettes, tampons, cotons tiges, ...,*
- *Porter les produits chimiques à la déchetterie intercommunale située à Sainte Croix Vallée Française (huile de vidange, solvant, peinture,...)*
- *Ramener les médicaments périmés à la pharmacie,*
- *Préférer les détergents écologiques plutôt que l'eau de javel qui détruit les bactéries de la station,*
- *Utiliser une ventouse pour déboucher l'évier plutôt qu'un déboucheur chimique très nocif,*
- *Ne pas envoyer d'eau de pluie et de ruissellement dans le réseau d'eaux usées,*
- *Utiliser la juste dose conseillée par les fabricants de produits ménagers*

En matière d'enlèvement des encombrants et de dépôt aux colonnes de tri sélectif :

Lorsque vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez :

- ⇒ contacter le Secrétariat de Mairie au plus tard la veille de la collecte afin que l'employé communal puisse être prévenu et organiser sa tournée,
- ⇒ donner la liste précise des objets à récupérer,
- ⇒ déposer vos objets, le jour de la collecte, à proximité des conteneurs à ordures ménagères.

Le respect de ces quelques consignes conditionnera le maintien du service de ramassage sur la Commune. Le calendrier de collecte des encombrants 2015 s'établit donc comme suit :

Mercredi 17 juin
Mercredi 15 juillet
Mercredi 19 août
Mercredi 14 octobre
Mercredi 09 décembre

NOUVEAUX HORAIRES POUR LA BIBLIOTHEQUE

Le Mercredi de 15 heures à 17 heures

Le vendredi de 10 heures à 12 heures

Le samedi de 15 heures à 17 heures

Adhésion gratuite

Pour recevoir le compte rendu des séances du conseil municipal ou toutes informations sur la commune : donnez votre adresse mail au secrétariat de la mairie ou écrivez nous à mairiepompidou@orange.fr – horaires du secrétariat de mairie : lundi : 9h – 12 h, mardi : 9h - 12 h, jeudi : 9h – 12 h et 14 h - 17 h

PROGRAMME DES ANIMATIONS DE L'ETE en annexe

Ancienne église de

SAINT-FLOUR-DU-POMPIDOU

23^{ème} Festival de Musique

Programme 2015

JEUDI 16 JUILLET - 21 HEURES

Trio Antoinette - guitare, flûte traversière, clarinette basse.
Musique d'origine portugaise à travers le monde.

En collaboration avec le **Festival de Radio France et Montpellier Languedoc Roussillon**

Libre participation aux frais

MERCREDI 22 JUILLET - 21 HEURES

Quatuor Lucia - flûte traversière, violon, violoncelle et harpe
JS Bach, A. Vivaldi, H. Berlioz, M. de Falla, E. Granados, M.I. Glinka

Entrée : 10 €

JEUDI 6 AOÛT - 21 HEURES

Ensemble Madamicella - Trio féminin de Polyphonies corses
En collaboration avec le Festival Régional « **Les Troubadours chantent l'art roman** »

Entrée : 10 €

JEUDI 13 AOÛT - 21 HEURES

Quatuor Erell - Hautbois, alto, violoncelle, violon
Vivaldi, D. Scarlatti, J. Ibert, M. de Falla

Entrée : 10 €



Les Amis de Saint-Flour du Pompidou - 48110 Le Pompidou - 06 44 86 56 80 -

04 66 60 39 33- saintflour.dupompidou@orange.fr - www.saintflourdumompidou.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-



QUÉZAC

BON DE SOUSCRIPTION

Nom Prénom

Adresse

.....

Tel.

Courriel]

Désire souscrire.....exemplaire(s) de l'ouvrage

Les orchidées sauvages des Caussees et Cévennes

Prix de souscription 13 € l'exemplaire franco de port

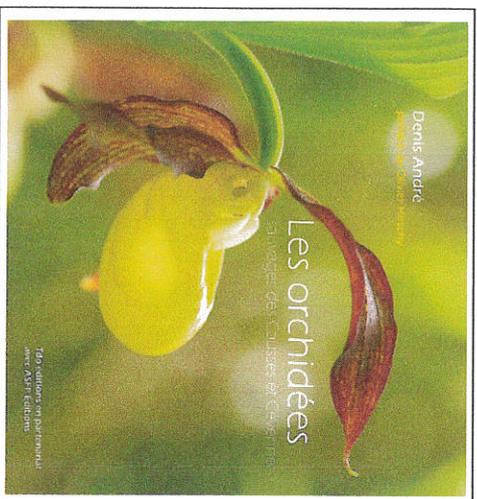
Soit € par chèque à l'ordre de :
Les Amis de St Flour du Pompidou

Le bon de souscription et le chèque sont à renvoyer à
l'adresse suivante :
Les Amis de St Flour du Pompidou
Mairie
48110 Le Pompidou

Format 21 x 21 cm – Quadri – Couverture souple – 130 pages
Prix public à parution (mi-juin 2015) : 15 € (+ 4,30 € de
port en lettre suivie ou 6,45 € en colissimo)

SOUSCRIPTION

Les orchidées sauvages des Caussees et Cévennes Denis ANDRÉ Préface Olivier HIRSCHY



Plus de 50 orchidées sauvages des Caussees et Cévennes photographiées dans leur milieu naturel avec des explications simples pour pouvoir les reconnaître, les admirer et apprendre à les... protéger !
Tout ce qu'il faut savoir pour comprendre ces plantes fascinantes dont chaque fleur est une merveille...
Denis ANDRÉ est un photographe de la nature. Plusieurs fois récompensé et grand spécialiste des orchidées. Il a déjà collaboré à plusieurs ouvrages photographiques (contributions photographiques également de Gérard Theveau et Claude Porttier).

Tdo éditions en coédition avec
ASF Editions



Se regrouper pour une gestion durable de la forêt : une idée qui plaît !

Ils étaient nombreux ce mardi 21 avril 2015 à assister à la réunion sur le regroupement des propriétaires privés, organisée dans le cadre de la Charte forestière de territoire et soutenue financièrement par le Conseil général.

La réunion, animée par le Centre Régional de la Propriété forestière (CRPF), avait pour objectif de présenter un outil aux propriétaires privés de 5 communes de la Cévenne des Hauts Gardons : l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF). Un nom un peu barbare pour indiquer la possibilité juridique pour des propriétaires privés de se regrouper volontairement afin de faciliter la gestion de leurs parcelles boisées.

La constitution d'une ASLGF permet notamment d'organiser la gestion forestière durable sur des propriétés morcelées, à travers un plan de gestion commun, de mutualiser des travaux entre propriétaires, d'avoir un volume de vente plus important intéressant les récoltants forestiers, et d'accéder à des aides financières pour des petits propriétaires.

Après une présentation globale du secteur pré-identifié comme étant intéressant d'un point de vue sylvicole (« très boisé, relativement peu géré et peu valorisé, morcelé et parfois difficile d'accès »), le CRPF a présenté l'exemple concret du regroupement de la Terre de Peyre en Margeride. Une ASLGF peut donc se mettre en place concrètement et très rapidement, selon la volonté des propriétaires.

Les échanges, fournis, ont portés sur la constitution de l'association : Combien cela va-t-il me coûter ? Peut-on adhérer si on possède une petite surface ? ainsi que sur la filière bois en général : pourrait-on valoriser les récoltés bois au niveau local ? Comment faire pour développer des emplois dans la filière ?

Et maintenant ? La communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons ayant la volonté de poursuivre cette démarche sur son territoire, l'idée est maintenant de recontacter les propriétaires, puis de faire réaliser des diagnostics gratuits par le CRPF chez ceux qui le souhaitent.

Vous êtes propriétaire d'espaces boisés et vous êtes intéressé par la démarche ? N'hésitez pas à vous manifester auprès de :

Loïc Molines, ingénieur au Centre Régional de la Propriété Forestière : 04 66 65 26 79

Nathalie Trémel, animatrice de la charte forestière Gorges Causses Cévennes : 04 66 45 69 95 ;

ou vos élus délégués à la communauté de communes

LA POMPI ' DOUZE

Club des Aînés

48110 LE POMPIDOU

Animations 2015 :

2 Juin " Voyage en Camargue "

16 Juillet après-midi de 15^h à 20^h " Marco et son accordéon " Patrick Davy qui nous revient d'une longue tournée du Canada " Pianiste chanteur "

12 août salle polyvalente : Réception variétés Française
avec Isabelle (Piaf, Aznavour etc...)

Concernant l'animation du 26 Juillet " vide greniers
Frites Saucisses toute la journée "

22 Septembre repas du " Club " salle polyvalente avec
" rambola " A gagner 1 vélo adulte .

24 Octobre grand lotto annuel de la Pompi ' Douze salle
polyvalente .

Vous trouverez à chaque animation " sauf au repas "

Jus de fruits, cidre, pâtisseries... Le Président

LA POMPI ' DOUZE

Club des Aînés

48110 LE POMPIDOU



Marco
Musette

16 juillet 2015
Salle des fêtes
Le Compidou

"Y'a d'la joie!"

www.rapid-flyer.com

Des rythmes entraînants de Valse, Paso, Java, Country, Biguine...
Aux chansons éternelles de Trenet, Renaud, Montand, Aznavour...

Tél : 06 30 08 80 46

marcomusette@free.fr • www.myspace.com/marcomusette



*Avec la
participation
exceptionnelle
du talentueux
pianiste chanteur
Patrick Davy*

Isabelle Leon



12 août 2015
Salle des Fêtes
Le Pompidou

Une voix au service
de la chanson française